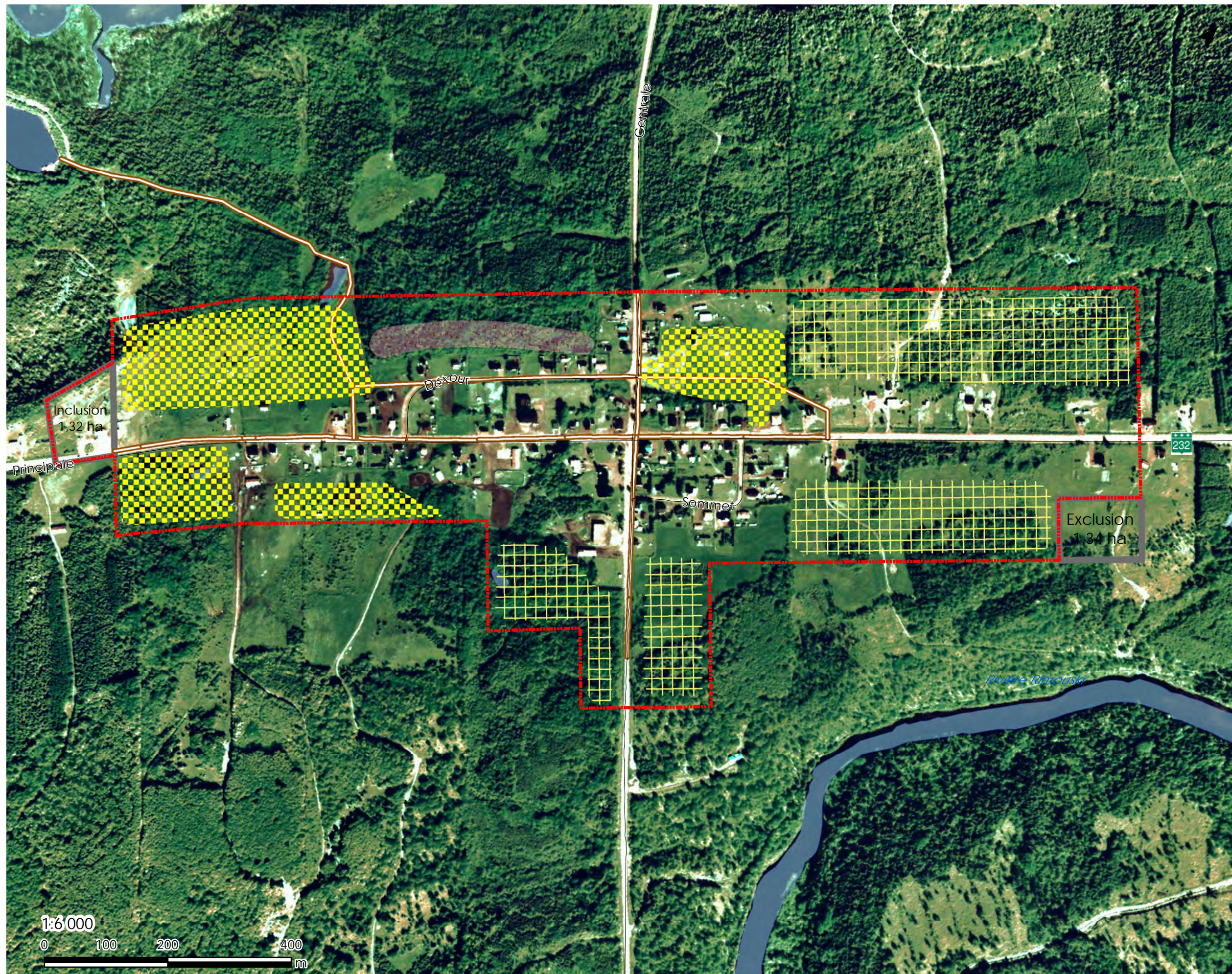


Plan 7.1.13
DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE
D'URBANISATION
DE LA MUNICIPALITÉ
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

-  Périomètre urbain 03-14
- Secteur 03-14
-  d'aménagement prioritaire
-  d'aménagement futur
-  commercial ou industriel futur
-  de contrainte
-  Zone tampon
-  Zone agricole
-  Réseau d'aqueduc
-  Réseau d'égout



Projection cartographique: MTM Système de coordonnées planes du Québec.
Système de référence géographique: NAD 83
Sources des données:
Bases de données topographiques du Québec, Ministère des Ressources naturelles
Bases de données MRC de Rimouski-Neigette
©2014 MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés
03-14_Plan_011_13_A4A2
2015-03-26 15:02

Corrigé par:
Lucie Alice Côté
14 avril 2014

Vérifié par:
François Loiselle

Schéma d'aménagement et
de développement 11-09
Règlement 03-14
Adopté le 14 mai 2014
En vigueur le 23 juillet 2014